Nations Unies S/PV.7970



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2017
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7970e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 14 juin 2017, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 14 juin 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7970e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.
>
> Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la séance.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Annadif.
>
> Les membres du Conseil, M. Annadif et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

17-09817 (F) 150617 150617



